

Siège social :

234 Avenue d'Alembert – Zone Coriolis

71210 TORCY

Tél. : 03.73.55.03.35



COMMISSION DES COMPETITIONS

PV N°36 du 16/05/2024

Présents: MM. EUVRARD, MATHEY, DESCHAMP, MOSCATO, CHAMBON

RAPPEL REGLEMENTS

Article 1.3.9 (règlements district) TERRAINS IMPRATICABLES

b. Cas des deux dernières journées d'un championnat

- Lors des deux derniers matches du championnat, le club dont le terrain sera déclaré impraticable pour une quelconque raison, devra utiliser un terrain de repli ou à défaut se déplacer chez l'adversaire.

Les formalités dans le cas où cette impraticabilité est déclarée après le vendredi 10 heures seront à la charge du club qui devra prévenir tous les officiels concernés.

- Dans le cas où cette obligation ne serait pas respectée, le club pourra avoir match perdu

Article 1.2.1 (règlements district)

Les coups d'envoi des matches des deux dernières journées sont fixés le même jour pour chacune des équipes d'un groupe départemental.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

COURRIERS

Courrier de CHATENOY du 13/05/2024 : Demande l'entrée de leurs jeunes avec les joueurs seniors lors de la journée du 26/05/2024.

Accord de la commission sous réserve de ne pas retarder la rencontre.

Courrier de M. BACAR, arbitre, du 02/05/2024 : informant d'une erreur dans le score de Charette – Demigny.

Pris note le nécessaire sera fait.

Courrier de ST FORGEOT, du 10/05/2024 : Demande l'entrée de leurs jeunes avec les joueurs seniors lors de la journée du 26/05/2024.

Accord de la commission sous réserve de ne pas retarder la rencontre.

Courrier de HLS du 07/05/2024 U15 D1 A : concernant le score de leur match gagné contre ST MARTIN/GJAL.

Le nécessaire sera fait

CHAMPIONNATS SENIORS

MATCH 26306031 ETANG 2 – SANVIGNES 3 D3D du 01/05/2024

Match arrêté à la 70ème minute, suite un manque de joueur d'ETANG ARROUX
La commission donne match perdu au club d'ETANG 2, 0/5 buts, 0 point.

MATCH 26826284 RULLY FONTAINES 3 – CHALON ACF 3 D4E du 12/05/2024

Match arrêté à la 10ème minute, suite un manque de joueur de RULLY FONTAINES
La commission donne match perdu au club de RULLY FONTAINES 3, 0/3 buts, 0 point.

MATCH 27286762 CHALMOUX – MARLY OUDRY D4C du 12/05/2024

Match arrêté à la 45ème minute, suite un manque de joueur MARLY OUDRY
La commission donne match perdu au club de MARLY OUDRY 2, 4/0 buts, 0 point.

MATCH 26541562 MONTPONT 2- SAGY 3 D4A du 12/05/2024

Match arrêté à la 70ème minute, suite un manque de joueur de SAGY
La commission donne match perdu au club de SAGY 3, 3/0 buts, 0 point.

MATCH 26316064 CRECHES 2 – MACON FC 3 D3F du 12/05/2024

Forfait non déclaré dans les délais de MACON FC 3, la commission donne match perdu par pénalité 0/3 moins un point.

Amende: 90 € à MACON FC 3

ORGANISATION COUPES

FINALES COUPES DISTRICT SAONE et LOIRE MONTCHANIN 1er & 2 Juin 2024

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE- U15 GARÇONS

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
1 juin 2024	13:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE- U18 GARÇONS

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
1 juin 2024	15:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE -DEPARTEMENTALE

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
1 juin 2024	17:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE- FEMININE à 8

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
2 juin 2024	11:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE- REX ROTARY

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
2 juin 2024	13:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE - CREDIT AGRICOLE

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
2 juin 2024	15:00	H						

FINALE COUPE DISTRICT SAONE et LOIRE - SPORT COMM

Date	Heure	T	Club Recevant	Club Visiteur	Arbitre C	Arbitre T1	Arbitre T2	Délégué
2 juin 2024	17:00	H						

RESERVE/EVOCATION

MATCH 26315955 LUX 2 – ST MARTIN EN BRESSE D3B du 12/05/2024

Réserve d'avant match de ST MARTIN EN BRESSE le fond et la forme et régulièrement confirmée, sur la participation et la qualification des joueurs de LUX 2 après vérification il s'avère que tous les joueurs inscrits sur la feuille de match étaient qualifiés pour ce match.

La commission entérine le résultat acquis sur le terrain.

Droit de réserve : 30 € à ST MARTIN EN BRESSE

Le Président

EUVRARD Joël

Le Secrétaire

MOSCATO Franck

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football